

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21 JUIN 2017

Dossier complet le :

21 juin 2017

N° d'enregistrement :

2017-2549

1. Intitulé du projet

-LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION EN REMPLACEMENT D'UNE STATION EXISTENTE
-LA MODIFICATION DES NORMES DE REJET

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE LAITIERE DE MAYENNE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Emmanuel SURLEAU

RCS / SIRET

4 0 3 | 0 8 7 | 0 4 2 | 0 0 0 1 2

Forme juridique

Société en nom collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24. Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires.	a) Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 équivalents-habitants et supérieure ou égale à 10 000 équivalents-habitants. Le projet de la station est de 3 279 kg/j de DBO5 en maximum soit 54 650 équivalents habitants.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION EN REMPLACEMENT D'UNE STATION D'EPURATION EXISTENTE

Ces dernières années l'évolution des procédés de son activité et l'obsolescence de sa station d'épuration ne permettent plus de respecter les normes de rejet de l'arrêté préfectoral du n°2001-P-1935 du 16 novembre 2001.

Un arrêté de mise en demeure du 15 février 2016 impose notamment le respect de l'article 24-3 de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2001. Annexe 6.3.

La SOCIETE LAITIERE DE MAYENNE s'est engagée par courrier du 3 février 2016 à réaliser une station d'épuration neuve à partir de 2017. Annexe 6.1.

La mise en place d'un outil d'épuration neuf accompagnera l'activité du site pour les 30 ans à venir, compte tenu des diversifications d'activité (produits fabriqués, formulation, conditionnement) et de l'évolution des normes d'hygiène, les rejets ont augmenté ces dernières années, c'est pourquoi la SOCIETE LAITIERE DE MAYENNE souhaite faire évoluer sa norme de rejet en parallèle de la construction de la nouvelle station d'épuration.

A l'issue de la mise en route de la nouvelle station d'épuration, la station actuelle sera démolie.

4.2 Objectifs du projet

Respect de l'article 24-3 de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2001 et levée l'arrêté de mise en demeure du 15 février 2016.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet consiste, avant la construction des ouvrages béton, à des terrassements :

=> déblais, remblais et décapage de la terre végétale.

Cette partie concerne les prestations suivantes :

- Nettoyage et débroussaillage sur l'emprise de la future parcelle.
- Décapage de la terre végétale sur 0,60 cm : 8 735 m³.
- Terrassement en déblais, en toute nature de terrain sauf rocher, pour dégagement emprise des ouvrages : 15 300 m³.
- Remblaiement contre ouvrage en matériau des fouilles : 13 000 m³.
- Remblaiement technique avec les matériaux du site : 1 490 m³.
- Remblais techniques avec les matériaux d'apport : 505 m³.
- Essais à la plaque.

Empierrement en fond de terrassement de tous les ouvrages.

Cette prestation comprend :

- Empierrement de fond de forme.
- Drainage de fond de forme.
- Fourniture et pose de géotextile.
- Confection d'un hérissonnage en T.V. 0/31.5 sur une épaisseur de 30 cm.
- Puits de pompage DN 600.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, la conduite de la station d'épuration consiste au pilotage des ouvrages d'épuration.

- Temps d'aération,
- Fonctionnement du tambour de déshydratation,
- Prélèvement et analyses,
- Renseignement des tableaux de bord et GIDAF.

Pour cela du personnel qualifié et formé sous la supervision de la responsable environnement sera mis en place.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'exploitation de la station d'épuration existante est déjà autorisée au titre de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2001.

L'évolution de la norme de rejet demandée se fait à flux constant, flux déjà autorisé (art 24.3 de l'arrêté du 16 novembre 2001)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le terrain utilisé a une superficie d'environ 9 100 m ² .	environ 3,6 M€
Les ouvrages construits :	
- bassin d'aération 11 888 m ³	
- clarificateur 1 197 m ³	
- silo à boues 6 254 m ³	
- bâtiment 90,2 m ²	
voir annexe 6.4 (offre FORAFRANCE)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue des mustangs
53100 Mayenne
Parcelle cadastrale :
BW n° 131

Coordonnées géographiques¹ Long. - 0° 6' 1' 25" 20 Lat. 48° 29' 04" 64

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "
Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Remplacement de la station d'épuration en place, station faible charge avec bassin d'aération, clarificateur, silo à boues et local d'exploitation, autorisée depuis la création du site en 1968, 1er arrêté préfectoral 4 avril 1980, dernière autorisation arrêté du 16 novembre 2001.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF DE TYPE I : VALLEE DE LA MAYENNE ENTRE BEAU RIVAGE ET MAYENNE code 5203200001
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté du 13 janvier 2016
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est à environ 13 kms zone n° FR 5202007 : bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mouvements de terre pour la construction des ouvrages seront réutilisés sur la zone de construction de la nouvelle station d'épuration et après démolition sur l'ancienne station.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'importation de matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle faisant déjà partie du périmètre de l'autorisation du site en zone d'activité dédiée à l'activité économique. Parcelle régulièrement entretenue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de chapitre 5.2 dans le présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'épandage des boues à l'issue de la mise en place de la nouvelle station sera identique à l'activité actuelle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les matériels tels que les turbines sont générateur de bruit. Pour cela, la SOCIETE LAITIERE DE MAYENNE a fait le choix de la mise en place de turbines lentes sous ponts béton avec jupes béton permettant une insonorisation de la gerbe d'agitation. Associés à cela les moteurs des turbines seront capotés de dispositif d'insonorisation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le stockage des boues : dans le projet de la nouvelle station d'épuration la SOCIETE LAITIERE DE MAYENNE prendra toutes les précautions dans l'exploitation pour éviter toute dérive olfactive : un entretien et un nettoyage quotidien de la station seront réalisés.</p> <p>Au niveau de la filière boues, les boues produites seront stockées dans un silo muni d'une couverture rigide et désodorisé sur charbon actif.</p> <p>Le local d'épaississement des boues sera fermé et désodorisé à l'aide d'un traitement par filtration de l'air sur charbon actif.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des lampadaires éclaireront la station d'épuration la nuit.</p> <p>Projet situé dans une zone industrielle bénéficiant de l'éclairage public.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets, divers égouttures, eaux de nettoyage, et eaux sanitaire de la station d'épuration sont repris par le poste toutes eaux puis traités par la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets, divers égouttures, eaux de nettoyage et eaux sanitaires de la station d'épuration sont repris par le poste toutes eaux puis traités par la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de boues en quantité équivalente à la production actuelle.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Se reporter à la notice d'impact du porter à connaissance associé au présent questionnaire. Annexe 6.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale car :

- la nouvelle station d'épuration est conçue pour améliorer une situation existante non satisfaisante (arrêté de mise en demeure du 15 février 2016),
- le flux du rejet reste identique à l'autorisation actuelle et les normes de rejets ainsi que les rendements de la future station d'épuration seront en nette amélioration,
- la notice d'impact démontre les mesures compensatoires mises en place pour préserver les intérêts mentionnés à l'article L.511-1. Voir analyse de substantialité en annexe 7.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Laval

le, 20 juin 2017

Signature



nature en cliquant sur le cadre ci-dessus

